

**DIRECTEUR D'ÉCOLE REP+**

**1 poste vacant EMPU Andrée Chédid ST-NAZAIRE (circonscription St-Nazaire Ouest)**

<b>Numéro du poste</b>	<b>2026.03 bis</b>
<b>Missions</b>	<p>En appui sur le référentiel métier du directeur d'école (circulaire 2014-163 du 1-12-2014), les missions du directeur d'école exerçant en REP+ doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.</p> <p>A ce titre, le directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ;</li> <li>- coordonne et pilote le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP + ;</li> <li>-élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription, le coordonnateur du réseau ;</li> <li>-propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau ;</li> <li>- apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;</li> <li>- conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ;</li> <li>-pilote les partenariats et participe à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;</li> <li>- impulse et accompagne la réflexion sur l'importance des relations avec les familles.</li> </ul>
<b>Conditions spécifiques du poste</b>	<p>Le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques, administratives sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.</p> <p>Il anime des réunions, groupes de travail, avec les équipes pédagogiques du réseau.</p> <p>Il participe aux différentes réunions du comité exécutif et contribue activement à ses travaux.</p>
<b>Profil et Qualifications nécessaires</b>	<p>Enseignant expérimenté, le candidat témoigne d'une solide expérience d'enseignement en éducation prioritaire, et/ou de direction d'école.</p> <p>En outre, le candidat, inscrit sur la liste d'aptitude de direction d'école, ou directeur en poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispose de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de référence de l'éducation prioritaire et du dispositif REP + ;</li> <li>- maîtrise les éléments de pilotage pédagogique : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions en faveur de la réussite des élèves ;</li> <li>- connaît les ressources d'accompagnement et les outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider à la mise en œuvre des programmes de français et de mathématiques ;</li> <li>-fait preuve de capacités relationnelles, d'une bonne écoute en direction des familles ;</li> <li>- possède de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe : impulsion, coopération, concertation, innovation, ....</li> <li>- sait agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;</li> <li>- maîtrise les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'école ;</li> </ul>

	<p><b><u>Indemnité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- N°1914 : 212,50 € mensuels ou 2550 € annuels Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, ISAE (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)</li><li>- N°1882 : Indemnités REP+ 426,17 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)</li><li>- N°2217 : Indemnité de sujétions spéciales des directeurs d'école et d'établissements spécialisés varie selon nombre de classes (majoration +50% en REP+)</li><li>- Bonification indiciaire (BI) de direction si titulaire de la liste d'aptitude de DDEAS 16 à 40 pts selon le nombre de classes</li><li>- NBI : 8 pts 39,38 € si titulaire de la liste d'aptitude de direction ou intérim couvrant toute l'année scolaire</li></ul>
<p><b>Nom et courriel du référent à contacter pour plus de renseignements sur les postes</b></p>	<p>Votre Inspecteur ou Inspectrice de l'éducation nationale de circonscription</p>